

Dossier n° PC 003 082 21 A0010

Demande déposée le 02/11/2021

Demandeur : SOS VILLAGES D'ENFANTS
Demeurant : 8 Villa du Parc Montsouris
75014 PARIS
Sur un terrain sis : Rue Hubertine Auclert
03600 COMMENTRY
Cadastré : 82 AZ 321, 82 AZ 322, 82 AZ 326, 82 AZ 327
Nature des travaux : Construction de 9 maisons individuelles

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire de COMMENTRY,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 27/09/2006, modifié et révisé les 16/12/2009, 19/12/2012, 04/12/2013, 19/11/2014, 04/02/2015, 10/02/2016, 06/04/2016, 22/06/2016 et 04/07/2017

Vu la demande de permis de construire présentée le 02/11/2021 par **SOS VILLAGES D'ENFANTS** et affichée en mairie depuis le 06/11/2021

Vu le permis d'aménager n° PA 003 082 17A0001 approuvé le 06/12/2017, modifié le 30/01/2019

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux le 03/12/2018

Vu l'objet de la demande

- pour construction de 9 maisons individuelles
- sur un terrain situé Rue Hubertine Auclert
- pour une surface de plancher créée de 1 761 m²

Vu l'avis favorable avec réserves d'ENEDIS en date du 22/11/2021 ci-joint, instruit avec une puissance de raccordement de 98 kVA triphasé

Vu l'avis favorable avec réserves du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier en date du 16/11/2021 ci-joint

A R R E T E

Article 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** sous réserve du respect des prescriptions figurant aux articles suivants.

Article 2 : Les constructions seront implantées à 4 mètres minimum en retrait de l'alignement de la voie interne du lotissement (conformément au plan de composition).

Article 3 : Le local «ordures ménagères» sera implanté en limite séparative ou à 3 mètres minimum en retrait de celle-ci.

Fait à COMMENTRY, le **11 Janvier 2022**
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Thierry VERGE



NOTA : Les lots 2 – 3 – 6 – 7 – 12 et 13 devront être raccordés sur le réseau d'eaux pluviales situé en fond de parcelle.